Département de l'**Eure**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 2 DU 06/04/2022– DB 01

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 31 mars 2022
Date d'affichage : le 31 mars 2022
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : XX
Votants : XX
Dont pouvoir (s) : XX

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE SIX AVRIL A DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

Absents excusés :
Pouvoirs de :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : XX

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame Laetitia SANCHEZ, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
Monsieur Frédéric ALLET, receveur municipal, nous a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021.
Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

- La section de fonctionnement fait apparaître **un déficit** de l'exercice d'un montant de –19 459.38 €;
- La section d'investissement fait apparaître **un déficit** de l'exercice d'un montant de –14 059.00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-142 et L.2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 du receveur municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal après avoir délibérer **avec XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX ABSTENTION(s) :**

Article 1 : APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 établi par Monsieur Frédéric ALLET, receveur municipal à la Trésorerie des ANDELYS.

Article 2 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme au registre

Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,

projet

- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

projet